

REGLEMENT INTERIEUR

Institution de la Croix Blanche - Ecole Maternelle et Primaire - Bondues

Ces quelques règles de vie en commun ont pour but :

- D'assurer le bon fonctionnement de mon école
- De préserver la sécurité de tous
- De prendre de bonnes habitudes

Je dois garder précieusement ce règlement dans mon cahier de liaison qui se trouve **en permanence dans mon cartable**. Ce carnet de liaison permet la communication entre ma famille et l'école (demande de rendez-vous, mot d'excuse, sortie anticipée exceptionnelle, garderie, repas à la cantine, dispense, orthophoniste...).

Ce carnet sera signé par mes parents, chaque fois que cela sera nécessaire.

1. DANS L'ECOLE...

J'ai une tenue vestimentaire simple, décente, sans excentricité et propice au travail. (Notamment, je ne porte pas de jupes, shorts, maillots trop courts ou de pantalons troués/déchirés. Le vernis et le maquillage sont interdits, ainsi que les tatouages de toutes sortes et les "piercing"...). Sauf en cas de chaleur, *le port de la casquette est interdit à l'intérieur des bâtiments*. Mon nom est marqué sur les vêtements (tablier, blouson, T-shirt...)

- 1.1. Je suis poli. Je respecte autant mes camarades que les adultes.
- 1.2. J'ai un langage correct.
- 1.3. Sauf pour les anniversaires, je n'apporte pas de bonbons ou chewing-gum à l'école.
- 1.4. Je ne mets pas de vêtements et accessoires présentant un danger (hauts talons, gros colliers, tongs...).
- 1.5. Si dans les yeux, mes cheveux doivent être attachés afin de privilégier une posture de travail.
- 1.6. Je ne reste jamais seul, je suis toujours sous la surveillance d'un adulte.**
- 1.7. Les objets connectés et les téléphones ne sont pas autorisés.

Sans raison valable et sans autorisation exceptionnelle de la direction, je ne peux pas arriver à l'école au milieu de la matinée ou de l'après-midi, et encore moins juste avant le repas de midi pour déjeuner si je n'ai pas fréquenté l'école durant la matinée.

2. ENTREES ET SORTIES...

- 2.1. Je respecte les horaires. Le matin, je dois être en classe à 8h30 et l'après-midi à 13h45.
- 2.2. Si je ne suis pas à l'heure, un billet de retard sera remis par l'enseignant et signé par mes parents.
- 2.3. Avant 8h30 et 13h45, je ne pénètre pas dans la classe sans y avoir été autorisé et après 16h30, je ne peux plus entrer en classe. Les externes ne sont pas autorisés à entrer dans l'école avant 13h30.
- 2.4. J'attends sur la cour de récréation qu'on vienne me chercher ou je quitte l'école sans m'attarder si j'ai une carte de sortie.
- 2.5. Si je possède une carte de sortie, je ne peux pas attendre dans l'enceinte de l'école, par exemple à proximité du parking.
- 2.6. Je sors calmement et ne traverse pas les espaces verts.
- 2.7. Si je suis en bicyclette ou trottinette, je sors à pied en tenant mon vélo à la main.
- 2.8. Si j'ai un conflit dans l'école, seuls les adultes de l'école, et non mes parents..., sont habilités à intervenir.

3. SUR LA COUR...

- 3.1. Je sors calmement. Je ne traverse pas les pelouses.
- 3.2. La cour étant un espace de jeu, je ne suis pas brutal, je ne bouscule pas et suis attentif aux autres.
- 3.3. Pendant les récréations, je ne m'amuse pas à des jeux dangereux.
- 3.4. Je respecte la propreté de la cour, j'utilise les poubelles.
- 3.5. Je laisse mes gadgets à la maison. Je peux seulement apporter des ballons (pas en cuir), petites billes en verre, cordes à sauter, élastiques, raquettes et balles de tennis de table, obligatoirement marqués à mon nom. Pour tout autre jeu, je demande à la direction. Par exemple : les cartes, type *Pokemon*, sont interdites. Dans le cas contraire, ils seront confisqués.
- 3.6. Si j'emprunte un livre de la « maison des livres », je le remets en place après utilisation.
- 3.7. J'ai la chance d'avoir des fleurs et de beaux arbres dans l'école. Je respecte la nature.
- 3.8. Je ne joue pas avec des bâtons. Je ne lance ni bâton, ni caillou.
- 3.9. J'utilise la cage de foot seulement pour jouer à un jeu de ballon.
- 3.10. Je passe aux toilettes en priorité au début de la récréation.
- 3.11. A la sonnerie, j'arrête de jouer, je me range rapidement sur la ligne et je rentre calmement en classe.

4. DANS LA CLASSE...

- 4.1. Le tablier étant obligatoire, je le porte tous les jours et le fais nettoyer régulièrement.
- 4.2. Je respecte tout le matériel mis à ma disposition. En particulier, je veille à ce que mon bureau reste propre. Je n'écris pas dessus. J'y range uniquement le matériel scolaire.
- 4.3. Je respecte le matériel mis à ma disposition.

4.4. Je viens avec mon matériel marqué et je le renouvelle régulièrement.

4.5. Je suis responsable du livre de bibliothèque que j'emprunte. En cas de dégradation ou de perte, mes parents s'engagent à le remplacer ou à le rembourser.

5. DANS LES COULOIRS...

5.1. Je me déplace en marchant dans le calme et en silence.

5.2. Je ne me déplace pas seul mais seulement avec un camarade ou un adulte.

5.3. Sur temps de classe, je peux exceptionnellement aller aux toilettes mais accompagné d'un camarade.

6. A LA CANTINE...

6.1. Je me lave les mains avant le repas du midi.

6.2. J'équilibre mon repas en prenant une entrée, un plat, un dessert. Je contribue au non gaspillage des aliments.

6.3. Je limite mes déplacements. Je passe aux toilettes avant ou après le repas.

6.4. A la fin du repas, je range ma chaise et débarrasse mon plateau dans le calme.

6.5. Je ne sors pas du réfectoire avec de la nourriture.

6.6. Une carte personnelle de restauration à code-barres avec photo me sera remise tous les jours avant midi, lorsque je mange à la cantine. J'en prends bien soin, je ne joue pas avec, je ne la plie pas. Si ma carte est abîmée et le code-barres est illisible ou si je la perds, elle doit être remplacée. Le coût de réfection de la carte sera alors de 5 euros.

7. DANS LES ACTIVITES DIVERSES...

7.1. Je suis tenu de participer à toutes les séances de piscine. Seul un certificat médical ou un mot des parents peut m'en dispenser. Même en cas de dispense de piscine, je dois être présent dans l'école. Je ne suis pas autorisé à rester à la maison et à arriver à l'école après la séance de piscine.

7.2. J'ai ma tenue de sport pour tous les cours d'éducation physique afin de travailler dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité.

8. SANTE...

8.1. Dans mon intérêt et par respect du cadre légal, je ne peux pas prendre de médicaments à l'école. Par conséquent, mes parents doivent demander à mon médecin d'adapter la posologie pour le matin et le soir ou venir me donner le médicament.

8.2. Si ma santé nécessite une prise de médicaments sur temps scolaire, un **PAI** (Projet d'Accueil Individualisé) doit être mis en place selon les conditions suivantes :

- Demander un dossier PAI à l'accueil de l'école.

- Donner le PAI au médecin qui remplira sa partie et la signera. Une ordonnance récente indiquant la posologie sera jointe.

- L'infirmière de l'Institution ou le médecin scolaire, les parents et le chef d'établissement cosigneront.

- Une copie aux parents, une copie à l'enseignant et une copie à l'école.

- Prévoir 2 trousseaux avec les médicaments à garder à l'école (Ex : Ventoline, dispositif d'auto-injection type *Anapen...*), une pour la classe, l'autre au bureau d'accueil.

8.3. Si je suis malade et/ou fiévreux, je ne peux pas être accueilli à l'école.

8.4. En cas de maladie contagieuse, je dois fournir un certificat médical précisant la date de retour possible à l'école.

8.5. Mon carnet de vaccination doit être à jour.

8.6. Dans le cadre de l'équilibre alimentaire :

- Les bonbons sont interdits.

- Une collation est possible le matin : fromage à pâte dure (à éviter en cas de forte chaleur) ou fruits et conservé dans une boîte à goûter.

- L'après-midi, les goûters ne peuvent se prendre qu'à 16h30.

- Seule l'eau plate est acceptée.

8.7. Tout animal et quelle que soit sa taille, est interdit dans l'enceinte de l'école (cour, allées et parking compris)

8.8. Les adultes qui m'accompagnent ne doivent pas fumer ou vapoter dans l'enceinte de l'école (c'est-à-dire dès que la grille principale ou du parking a été franchie).

Les manquements à ces règles de vie seront sanctionnés. Les sanctions pourront aller de la **simple remarque orale** au **renvoi temporaire ou définitif pour rupture de confiance**. Etape 1 : *Conseil d'alerte*, Etape 2 : *Conseil de discipline*.

Mes parents devront rembourser mes dégradations qu'elles soient volontaires ou pas.

Elève de l'Institution de la Croix Blanche - Ecole, je m'engage à respecter ce règlement.

Parents de l'Institution de la Croix Blanche - Ecole, en signant ce règlement, nous nous engageons à le faire respecter par notre enfant, à accorder toute notre confiance à l'équipe éducative et à la respecter.

Signature de l'élève

Signature des parents